



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2016

L'an 2016 et le 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, MANGANE Sandrine, RICHETIN Marie-Ange, MM : BISSON Philippe, FOURRÉ Jean-François, LEMAHIEU Daniel, PÉNARD Jean-Louis

Absente ayant donné procuration : Mme HERBERT Aurore à M. PÉNARD Jean-Louis

Absents : MM : GUIHARD Olivier, MOMOT Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 07 avril 2016

Date d'affichage : 07 avril 2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 21 avril 2016 et publication ou notification du 21 avril 2016 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean Louis

Le compte-rendu du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

★ ★ ★ ★ ★

Délibération 2016 - 08 : Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur CHENESSEAU Denis, receveur municipal de la Trésorerie de Sancoins.

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, le bilan de tous les titres de recettes émis et le bilan de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 09 : Désignation du président de séance.

Selon l'article L 2121-14 du CGCT il convient de nommer un président de séance spécifique pour la délibération suivante, le maire ne devant pas prendre part au vote du compte administratif.

À l'unanimité, Jean-Louis Pénard, 1^{er} adjoint est nommé président de séance pour la délibération suivante concernant le vote du compte administratif.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 10 : **Approbation de compte administratif 2015.**

Madame le maire présente le compte administratif 2015. Elle se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur Jean-Louis Pénard, 1^{er} adjoint conformément à la délibération 2016-009 précédente.

Les conseillers municipaux examinent le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	180 104,94 €
Recettes :	212 189,25 €
Résultat de l'exercice 2014 :	49 283,66 €
Excédent de clôture :	32 084,31 €
Résultat de l'exercice 2015 :	81 367,97 €

Section d'investissement

Dépenses :	529 980,74 €
Recettes :	370 942,77 €
Restes à réaliser :	59 213,00 €
Besoin de financement :	45 622,26 €
Résultat de l'exercice 2014 :	172 628,71 €
Résultat de clôture :	- 159 037,97 €
Résultat de l'exercice 2015 :	13 590,74 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

À la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

Délibération 2016 - 11 : **Affectation du résultat de clôture.**

Le conseil municipal de Cornusse, réuni sous la présidence de Madame Édith RAQUIN, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au

compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	32.084,31 €
Report à nouveau (solde créditeur du compte de gestion)	49.283,66 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	81.367,97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	13.590,74 €
---	-------------

RESTES À RÉALISER

Dépenses	Recettes	Soldes
327.201,00 €	267.988,00 €	- 59.213,00 €
Besoin de financement à la section d'investissement		- 45.622,26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **45.622,26 €**,

2°) - la différence est reprise sur le compte de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 : **35.745,71 €**.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 12 : Vote du taux des taxes locales pour l'année 2016.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population quitte à augmenter sensiblement la pression fiscale

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal augmenté de 2% par rapport à 2015,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Cornusse décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2016 par rapport à 2015 de 2 % soit :

- Taxe d'habitation = 12,36 %
- Foncier bâti = 14,73 %
- Foncier non bâti = 28,79 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal de Cornusse charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 13 : Vote des subventions pour l'année 2016.

À l'unanimité, le conseil municipal de Cornusse décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

- Cantine des Bourdelins : 3.000 euros
- CCAS de Cornusse : 2.500 euros
- Coopérative scolaire de Cornusse : 500 euros
- Communauté de Communes du Pays de Nérondes : 800 euros
- Amicale de Cornusse (spectacle de Noël) : 200 euros

Pour mémoire, est inscrite au budget 2016, suite à la délibération 2015-065, une subvention de 800 € au profit de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes qui organise le graff de l'enceinte du mur de la mairie, Route de Lugny, par Rémi et Paul de SISMIKAZOT.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 14 : Vote du budget pour l'année 2016.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal de Cornusse approuvent le budget 2016 dressé et présenté par Madame Édith Raquin, maire, qui s'équilibre :

- en fonctionnement :

* total des dépenses de fonctionnement : 237 912,71 €

* total des recettes de fonctionnement : 237 912,71 €

- en investissement :

* total des dépenses d'investissement : 425 375,05 €

* total des recettes d'investissement : 425 375,05 €

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 15 : Convention avec le Centre de Gestion des Routes Départemental de Sancoins pour la réfection de la RD 15 en traversée de bourg.

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que le Conseil Départemental va procéder à la réfection de la RD 15 en traversée de bourg au cours de l'année 2016.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer toutes les conventions utiles avec le Conseil Départemental et à inscrire au budget 2016 le montant des travaux collatéraux qui demeureront à la charge de la commune.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 16 : Convention tripartite avec le Conseil Départemental et la commune d'Ourouër les Bourdelins pour la navette de la cantine.

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que les élèves scolarisés à l'école de Cornusse ont recours le midi au transport scolaire organisé par le Conseil Départemental entre leur établissement et le lieu de leur restauration située à l'école maternelle d'Ourouër les Bourdelins.

L'organisation de ce transport fait l'objet d'une convention tripartite entre les communes de Cornusse, Ourouër les Bourdelins et le Conseil Départemental pour préciser les modalités financières et le descriptif de ce transport.

Cette convention est caduque. Le Conseil Départemental soumet pour avis un projet de convention dans le cadre de son renouvellement.

Après lecture de ce projet de convention, à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent cette rédaction et autorisent Madame le maire à signer ladite convention.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2016 - 17 : Renouvellement d'un contrat aidé.

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le besoin de renouveler le contrat de notre adjoint technique subventionné par le conseil départemental « contrat aidé » qui se termine au 31 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 9 voix pour :

- décide de renouveler le contrat de travail de notre emploi aidé du 1er juin 2016 au 31 mai 2017.
- autorise Madame Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'embauche et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai 2016 à Cornusse.

Le rassemblement aura lieu Place de l'Église à 10 h 45 pour un départ dès 11 h. Le cortège se rendra au Monument aux morts. Après la commémoration au cimetière, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.